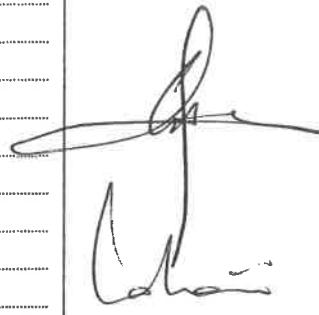

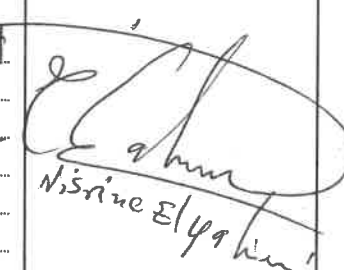
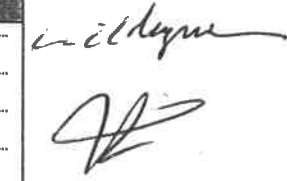


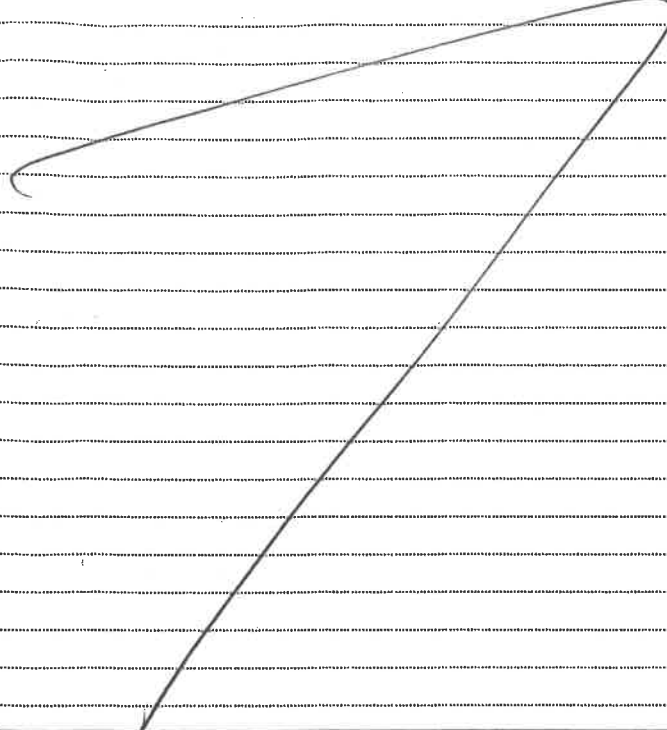

Préfecture	Noms/Emargement
Observations	
<p>Après avis de la Commune</p>	
	Date : 15/05/2018

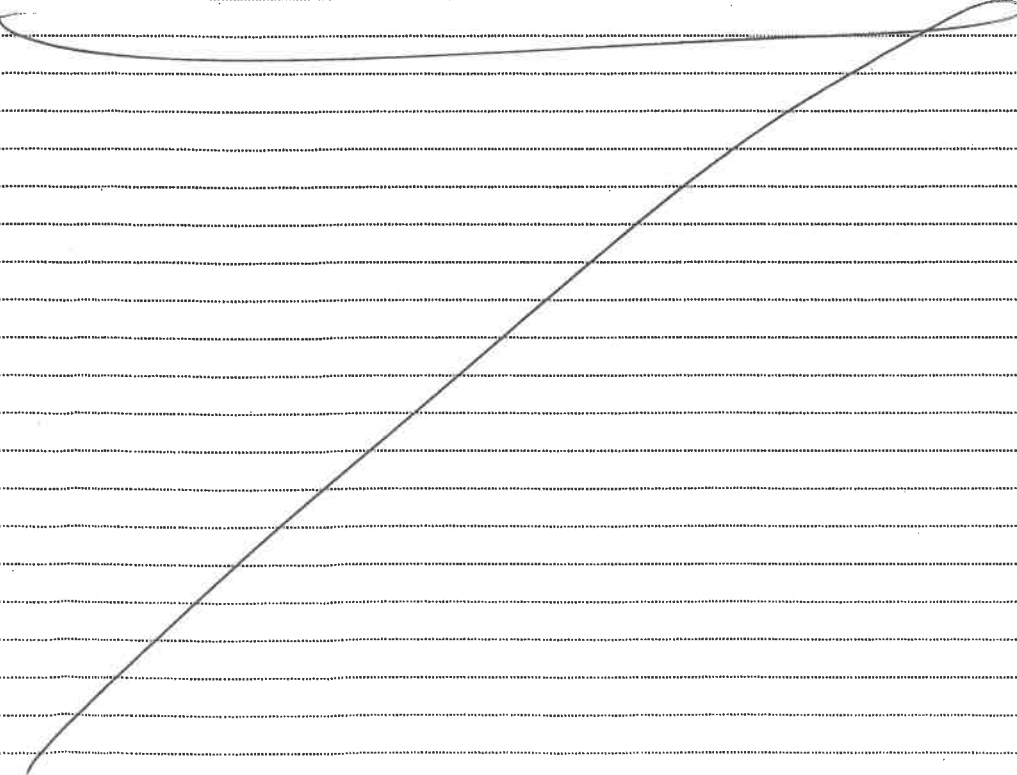

Commune	Noms/Emargement
Observations	
<p>Il s'agit d'un projet autorisé N.V. ayant reçu l'avis favorable de l'AURS n° I/03/24/2010 en date du 24/09/2010, et a lieu de :</p> <p>1/ Concorder entre plan cadastral et plan de l'existant par rapport aux T.F. mitoyens.</p> <p>2/ Indiquer la référence de l'ancienne décision son contour, coté de charge</p> <p>3/ Indiquer que l'équipement est réservé à la résidence.</p> <p>4/ Revoir le contour du c. charge</p>	<p>(H R I Y)</p> 
	Date : 15/05/2018

Agence Urbaine	Noms/Emargement
Observations	
<p>620/17CS</p> <p>Il s'agit d'un projet autorisé N.V. ayant reçu l'avis favorable de l'AURS n° I/03/24/2010 en date du 24/09/2010, et a lieu de :</p> <p>- Site de la commission du 07/09/2017;</p> <p>- Site au dossier présenté en date du 08/05/2018;</p> <p>Il y a lieu de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préciser la situation juridique et foncière du terrain support du projet; 2. Corriger le n° du T.F sur le contrat d'architecte et faire viser celui-ci par le CRA; 3. Concorder le plan de l'existant avec le plan cadastral par rapport aux numéros des titres mitoyens; 4. Indiquer le numéro de décision sur cartouche de plans; 5. Respecter la zone de recul de 4m sur mitoyen (T.F 50 22/R) 6. Compléter le plan de masse par : <ul style="list-style-type: none"> • Une situation plus explicite; • Toutes les cotations, notamment celle permettant de vérifier l'implantation par rapport au PA; 7. Indiquer que l'équipement est à l'usage exclusif des résidents; 8. Préciser des places de stationnement pour les bungalows de 	 <p>Nisrine El yehia</p>
	Date : 15/05/2018

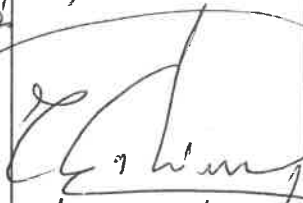
Protection Civile	Noms/Emargement
Observations	
<p>Dans le cadre de</p>	
	Date : 15/05/2018

(92)

Préfecture	Noms/Emargement
Observations	
	
	Date : 15/05/2018

Commune	Noms/Emargement
Observations	
	<p>CHABRY</p> 
	Date : 15/05/2018

(99)

Agence Urbaine	Noms/Emargement
Observations	
<p>620/19 CS</p> <p>1. lot B et pour l'équipement projeté ; 9 - Remise le contenu du cahier des charges ; 10 - Régler la prestation des services rendus à l'USG</p> <p>N.B. : La commune est tenue de : - Recueillir les avis favorables des services extérieurs concernés (PC, Ugeg, Bedat...) - Valider le dossier technique d'équipement.</p> <p>" La commune est tenue de demander les plans techniques réalisés par les instituts spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité et ce, conformément à l'arrêté conjoint du 14 novembre 2013 relatif au RGC "</p>	 Missine El y. lin
	Date : 15/05/2018

Protection Civile	Noms/Emargement
Observations	
	Date : / /